Annexe 3

CRITERES DEVELOPPEMENT DURABLE GRILLE D'ANALYSE du projet

- 4 critères ont été définis dans le cadre de la protection de l'environnement : la gestion et la maîtrise de l'énergie (solutions techniques pour réduire la consommation d'énergie utilisée,
- la production d'énergies renouvelables (énergie éolienne, solaire, biomasse,...) ,
 la gestion de l'eau
- la gestion des déchets.

	Justificatifs à joindre	transmises	
 Installation d'équipements de « Gestion Centralisée » du bâtiment (GTC), destinés à mesurer et à contrôler en temps réel les installations électriques et leur consommation (permet de détecter les pannes) Installation de système de gestion de l'énergie réactive, par le recours à des condensateurs Gestion individuelle automatique des équipements Utilisation d'équipements économes en énergie 	➤ Bilan présentant les technologies et moyens d'optimisation utilisés, et économies d'énergies prévues : % global et en kWh/m2/an	Oui 🗖	Non □
2. Production d'Energies renouvelables Intégration de systèmes producteurs d'énergies renouvelables tels que des panneaux solaires photovoltaïques,	 Dimensionnement de l'installation tenant compte de la surface nécessaire à l'installation Bilan prévisionnel énergétique annuel global de consommation de la structure et de production des systèmes d'énergies renouvelables. 	Oui 🗆	Non □

 Récupération, stockage et utilisation des eaux de pluie pour les besoins en eau non potable (toilettes, arrosage, lavages extérieurs) Installation de réducteurs de pression placés en amont de la distribution Assurer la perméabilité des sols construits pour limiter l'érosion et les rétentions d'eau (Surface imperméable < 50% de la surface de la parcelle) 	 Programme d'intégration des exigences techniques pour la maîtrise des consommations d'eau et de récupération d'eau de pluie. Description du schéma de principe du réseau de récupération d'eau de pluie. Plan de situation et plan de masse de la parcelle (avec cotations) 	Oui 🗆 Oui 🗅	Non 🗆 Non 🗅
 Utilisation de matériaux de construction recyclables et recyclés Stockage des déchets du chantier afin de limiter la propagation dans le milieu environnant Tri sélectif des déchets et valorisation ou acheminement vers des structures spécialisées du type « déchetterie », Conception architecturale intégrant un local poubelle pratique (pour le personnel et la logistique) dimensionné au tri sélectif Encres et matériaux issus de la bureautique, ainsi que des déchets toxiques (piles et produits chimiques) incluant la récupération des huiles de cuisine usagées Utilisation restreinte de substances toxiques ou dangereuses. 	➤ Programme d'intégration des exigences en matière de gestion des déchets de chantier et d'exploitation, et du choix des matériaux de construction	Oui 🗖	Non □